

INFORMATIONS SUR LES PROCEDURES EUTELSAT POUR LA MISE EN SERVICE DES STATIONS TERRIENNES

Tous les opérateurs de stations terriennes d'émission doivent pouvoir communiquer et suivre les instructions en anglais.

Obligations de l'opérateur :

1. Vérifier :

- Horaire de transmission
- Pointage de la station terrienne vers le satellite souhaité
- Alignement de polarisation
- Fréquence d'émission
- Tous les autres paramètres de transmission (*par ex., PIRE, excursion, débit binaire, FEC, etc.*)
- Code Eutelsat de la station terrienne

2. Appeler le CSC d'Eutelsat (Centre de contrôle du réseau) ou votre point de contact qui appellera le CSC

3. Indiquer :

- Code de station terrienne Eutelsat
- Satellite et répéteur auxquels la station terrienne doit accéder
- Fréquence d'émission ou identifiant de la porteuse et/ou numéro du plan de transmission - Numéro de téléphone à contacter pendant la transmission

4. A la demande du CSC :

- Emettre une porteuse non modulée
- PIRE typique de la porteuse non modulée = valeur nominale -10 ou -20dB

5. Régler les paramètres d'émission, seulement si demandé par le CSC :

- Optimiser le pointage de l'antenne
- Régler la polarisation de l'antenne
- Régler la fréquence d'émission

6. A la demande du CSC :

- Augmenter la PIRE jusqu'au niveau nominal - Appliquer la modulation

7. Terminer la communication avec le CSC uniquement après confirmation que la transmission est correcte.

CSC d'Eutelsat, France – Numéros à contacter

Tél. : +33 1 45 57 06 66

E-mail : csc@eutelsat.com

Web: <http://www.eutelsat.com>

Une description complète des procédures de mise en service des stations terriennes figure dans l'ESOG, vol. II, module 210. Se reporter également aux procédures d'accès universel UIT -R SNG.1710.